

4. Résolu, Que Messieurs Jean Emmanuel Dumoulin et Frédérick Dufresne soient les deux autres Vice-Présidents pour la présente année.

5. Résolu, Que les Messieurs suivants, savoir :—Jacques Bureau, William C. H. Coffin, Bazile Doucet, Théodore Pan-
neton, L. G. Berthelot, Denis Genest La Barre, père, Au-
gustin Cloutier, Dr. George Badeaux, Narcisse S. Turcotte,
Louis E. Pacaud, Jean Baptiste Lajoie et Joseph Frigon
soient les Membres du dit Comité pour la présente année.

6. Résolu, Que le dit Joseph Frigon soit Secrétaire, et le
dit Jean Baptiste Lajoie soit Trésorier du dit Comité.

7. Résolu, Que le dit Comité, à l'exception du Président
et d'un des Vice-Présidents qui sont permanents comme sus-
dit, seront élus tous les ans à commencer le premier de Mai,
Mil huit cent quarante deux.

8. Résolu, Que le Président avec trois Membres, ou un
Vice-Président avec cinq Membres fermeront un Quorum,
lequel aura le pouvoir de faire tous les règlements de la dite
Association, lequel Comité s'assemblera au commencement
de tous les mois d'après l'annonce qu'en fera le Président au
prône de cette Paroisse.

9. Résolu, Que Messieurs les Curés de chaque Paroisse
dans ce District seront de droit Présidents des Comités qui
s'établiront dans leurs Paroisses respectives, et Messieurs les
Vicaires seront aussi de droit Vice-Présidents.

10. Résolu, Que chaque Président des dites Paroisses,
avec le consentement du Président du susdit Comité Central,
pourra convoquer une Assemblée Générale des personnes
agrégées à l'Association de Tempérance dans sa Paroisse pour
élire les différents Officiers du Comité qui sera établi dans
icelle.

11. Résolu, Que le Président de chaque Comité ainsi
établi dans les Paroisses sera de droit Membre du susdit Co-
mité Central.